



# Documentation pour les médias

Date 04.07.2007

---

## **ProjEff2: Décisions du DFJP concernant les points susceptibles de divergences d'opinions dans le rapport de mise en œuvre Uster**

Le rapport de mise en œuvre Uster indique avec transparence les points qui ont donné lieu à des divergences d'opinions entre le chef de projet et les parties directement concernées (MPC, fedpol/PJF, OJI). Les décisions du DFJP qui ne se conforment pas aux propositions des parties directement concernées mais aux recommandations plus strictes du chef de projet en vue de rationaliser l'organisation et de simplifier les processus sont les suivantes:

### **1. Conduite des procédures en tant que projets pilotés (point 4 du rapport de mise en œuvre)**

- **Le nouveau comité de pilotage devra vérifier toutes les affaires** (et non pas seulement celles pour lesquelles il y a des doutes). Il aura ainsi une vue d'ensemble de toutes les affaires et la garantie qu'elles sont traitées conformément à la stratégie prévue (cf. le graphique indiquant le déroulement de la procédure en annexe).
- **L'attribution des ressources** effectuée par le comité de pilotage étendu **est définitive** (pas d'attribution à deux niveaux). Le procureur en charge sait ainsi d'emblée de combien de personnes il disposera pour mener la procédure.
- L'expression "Etat-major opérationnel du procureur général" sera remplacée par celle de "**Comité de pilotage du procureur général**".

## **2. Rationalisation des organisations (point 5 du rapport de mise en œuvre)**

- Les organigrammes du **MPC et de la PJF doivent faire l'objet d'un examen visant à mettre en évidence de nouvelles possibilités de rationalisation.** Ils seront axés strictement sur le déroulement des procédures. Seules doivent exister les unités qui sont directement impliquées et constituent une plus-value. Les redondances et les fonctions inutiles de coordination seront ainsi supprimées.
- Le nouveau centre de compétences **des experts économiques et financiers** sera doté au départ d'une **vingtaine de postes (spécialistes)**. Le rapport de mise en œuvre ne fournit aucune indication à ce sujet.

## **3. Budget (point 9 du rapport de mise en œuvre)**

- Le **budget** se base sur un montant de **100,80 millions CHF à compter de 2008**. Ce montant, inférieur à celui cité dans le rapport de mise en œuvre, s'explique par la renonciation au budget ProjEff destiné au centre de service informatique du DFJP (2,2 millions de CHF). L'externalisation de la bureautique à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication rend ce budget superflu.

## **4. Suivi externe des travaux de mise en œuvre (points 4, 5 et 8 du rapport de mise en œuvre)**

- Hanspeter Uster assurera un suivi externe lors de la mise en œuvre des mesures dans les domaines de la conduite des procédures pénales en tant que projets pilotés, de la rationalisation des structures, de la centralisation des experts économiques et financiers et du transfert de l'OJI au MPC.